



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7392^e séance

Mardi 24 février 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Shen Bo	(Chine)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2015/118)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2015/118)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M. Ivan Šimonović, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/118, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de présenter une nouvelle fois au Conseil le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2015/118) publié le 17 février. J'en profiterai comme d'habitude pour informer le Conseil des derniers développements opérationnels survenus depuis lors.

Comme les membres du Conseil le savent, la situation au plan de la sécurité au Soudan du Sud reste très inquiétante. De nombreuses violations de l'Accord de cessation des hostilités qui avait été signé il y a plus d'un an maintenant, le 23 janvier 2014, sont toujours rapportées et elles sont confirmées, ainsi que de nombreux affrontements entre le Gouvernement et les forces d'opposition, en particulier dans les États de l'Unité et du Haut-Nil. Dans l'État de l'Unité, le 10 février, nous avons signalé de nombreux bombardements dans la région de Madrassa, pas très loin de Bentiu, dans le sud-ouest. L'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) a rapporté avoir ouvert le feu après avoir observé une avancée de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition

(APLS dans l'opposition) sur la ville de Bentiu. Notre force n'a pu confirmer cette avancée sur les lignes de défense autour de Bentiu. Le 13 février, l'APLS a de même capturé au moins cinq membres de l'opposition armée, à la suite d'affrontements qui se sont déroulés entre Bentiu et Guit, et ces cinq personnes sont gardées pour l'heure en détention.

Dans l'État du Haut-Nil, de la même manière, la situation sécuritaire a été dominée récemment par des échanges de feu soutenus entre l'APLS et l'opposition armée, entre les 8 et 17 février, dans la région de Nasir, au-delà de la rivière Sobat. Et puis on signale de nouveaux affrontements dans les comtés de Maban, de Melut et de Manyo, tout cela au cours de la dizaine de jours écoulés. Les affrontements dans ces États montrent clairement que ce sont les gisements pétroliers qui se trouvent dans ces secteurs qui demeurent les cibles privilégiées des forces de l'opposition armée.

Et puis, dans le même temps, les deux camps continuent de mobiliser et d'engager de nouvelles recrues pour se préparer à de nouveaux affrontements, alors que la saison sèche avance, et qu'au fur et à mesure qu'elle progresse, de nouveaux axes de communication se trouvent ouverts et de nouvelles troupes et de nouveaux équipements peuvent être déplacés. Le 15 février, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été informée du fait que des hommes armés, qui appartiennent sans doute à une milice d'un groupe ethnique qu'on appelle les Shiluk, alliée au Gouvernement d'ailleurs, auraient recruté de force pas moins de 89 enfants qui proviendraient des camps de déplacés du comté de Malakal, dans l'État du Haut-Nil. Des témoins oculaires ont également signalé à l'UNICEF que des hommes armés ont encerclé toute la zone et recherchaient dans chaque maison les garçons âgés de plus de 12 ans.

Parallèlement, dans le comté de Pibor, dans l'État du Jongleï, l'intégration assez lente des forces Murle, l'absence de ressources financières qui avaient été promises à l'Administration de la région du Grand Pibor, ont le potentiel de déstabiliser l'Accord du 28 mars entre la faction Cobra du Mouvement de libération du Soudan du Sud dirigée par David Yau Yau et le Gouvernement. Le général Joshua Konyi a été nommé commandant de l'Armée populaire de libération du Soudan (dans la région, et cela a aussi eu pour effet d'attiser les tensions car il se trouve que le général Konyi, un ancien commissaire du comté de Pibor, avait travaillé de concert, la main dans la main, avec l'APLS,

contre les forces de David Yau Yau dans la région. Et puis nous avons reçu des rapports selon lesquels la communauté murle aurait passé un accord avec les Lou Nuer – ce qui serait assez nouveau – pour empêcher les troupes de l'APLS de se déplacer dans la région si ces dernières envisageaient d'entreprendre des manœuvres en direction des régions qui sont sous le contrôle de l'opposition armée. En fait, les risques sont bien réels que le conflit se propage dans les mois qui viennent aux comtés de Pibor et d'Akobo, dans l'État du Jongleï.

Dans la région de l'Équatoria, les tensions montent également, avec l'entrée massive de nomades dinka, qui sont lourdement armés, avec 250 000 têtes de bétail, qui viennent du Jongleï et de l'État des Lacs, pour s'installer sur les terres cultivées de leurs voisins. Tout cela est évidemment une référence aux affrontements traditionnels dans les régions de pâturage qui sont situées dans le sud des États des Lacs et du Jongleï. Mais il est clair qu'il y a là des points chauds qui peuvent aisément se transformer en zones de conflit.

Enfin, des disputes politiques internes à la coalition gouvernementale dans les États du Bahr el-Ghazal septentrional et du Bahr el-Ghazal occidental ont abouti à un phénomène un peu obscur, avec la récusation du Gouvernement par intérim et la récusation parallèle du Président de l'Assemblée législative locale. Tout cela constitue aussi des tensions qui peuvent déboucher sur de nouveaux conflits intercommunautaires, alors que ces deux États, le Bahr el-Ghazal septentrional et le Bahr el-Ghazal occidental, étaient restés jusqu'à présent relativement paisibles malgré ce qui se passe ailleurs dans le pays.

(l'orateur poursuit en anglais)

La fragilité de la situation en matière de sécurité est l'illustration directe de l'absence persistante de volonté politique des parties. Le Gouvernement et l'opposition ne semblent pas prendre les négociations politiques au sérieux et paraissent réticentes à faire les compromis qui s'imposent. Les pourparlers de paix à Addis-Abeba ne peuvent être décrits autrement que comme un échec cuisant des dirigeants qui continuent de privilégier leur quête du pouvoir plutôt que de s'occuper de la population. Les pourparlers sont dans l'impasse s'agissant des trois questions que sont le partage du pouvoir, les arrangements en matière de sécurité et les réformes constitutionnelles. La probabilité de voir l'une des deux parties assouplir sa position reste faible.

Les membres du Conseil auront noté que le 21 janvier, à Arusha, les parties ont signé un accord de réunification du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan, après des pourparlers facilités par le Chama Cha Mapinduzi, le parti au pouvoir en Tanzanie. Le 16 février, les parties ont signé un autre document, qui inclut le canevas d'une feuille de route assortie d'échéances précises, aux fins de l'application de l'accord d'Arusha. Mais, compte tenu de l'environnement qui prévaut et du fait que le Président Kiir et M. Machar campent résolument sur leurs positions, la mise en œuvre effective de ce canevas est extrêmement incertaine.

La semaine dernière, le 13 février, le Gouvernement a annoncé qu'il reportait de deux ans les élections parlementaires et présidentielle et qu'il allait proposer au Parlement un amendement constitutionnel qui prorogerait les mandats du Président et des parlementaires jusqu'au 9 juillet 2017. Le 19 février, un projet de loi portant amendement de la Constitution de transition adoptée en 2011 a été présenté par le Gouvernement aux membres des deux chambres, qui étaient en vacances parlementaires et ont été rappelés pour une séance extraordinaire. Les membres des deux chambres ont maintenant un mois pour étudier le projet de loi, lequel, pour être adopté, aura besoin d'une majorité des deux tiers dans les deux chambres, en séances séparées. Le Gouvernement disposant d'une majorité au Parlement, le projet de loi sera vraisemblablement adopté. Cette mesure intervient en réaction à ce qui était perçu comme une stratégie de l'opposition pour remettre en question la légitimité du Gouvernement et du Président depuis juin dernier, et s'y employer ouvertement, afin de ne pas avoir à négocier sous pression. Naturellement, l'on ne peut que s'inquiéter de voir ce calendrier de deux ans devenir un encouragement de plus à reporter les compromis indispensables pour un accord de paix.

Enfin, je me dois de souligner le rétrécissement de l'espace et des libertés politiques. C'est préoccupant. Des journalistes ont été emprisonnés et harcelés pour avoir critiqué le Gouvernement. Le journal *Nation Mirror* a été fermé le 3 février, après avoir publié un article affirmant que les forces gouvernementales avaient abandonné une ville clef près de la frontière avec le Soudan. Le 16 février, même la radio des Nations Unies, Radio Miraya, a été menacée de fermeture si elle continuait à interviewer les leaders de l'opposition. La Représentante spéciale Ellen Løj a depuis abordé la situation au cours d'une rencontre avec le Ministre

sud-soudanais de l'information, mais nous restons très préoccupés par la tendance générale à l'amenuisement de la liberté de la presse dans le pays. Pendant ce temps, les partis politiques d'opposition continuent de se voir empêchés de participer aux pourparlers de paix à Addis-Abeba.

La situation humanitaire au Soudan du Sud risque fortement de se dégrader davantage dans les mois qui viennent. Nous accueillons actuellement 113 000 déplacés répartis sur huit sites, et l'on compte 1,5 million de déplacés supplémentaires dans tout le pays, ainsi que près de 500 000 réfugiés à l'étranger. Les combats se poursuivant, les déplacements augmentent. Rien que pour les deux derniers mois, il y a eu quelque 100 000 nouveaux déplacés, alors même que la période a été relativement calme. Le nombre de civils victimes d'insécurité alimentaire devrait encore augmenter à mesure que nous approchons de la période de soudure. Environ 2,5 millions de personnes sont déjà en situation d'urgence et de crise alimentaire – presque deux fois plus qu'en décembre 2013, lorsque la crise a éclaté – et 3,9 millions de personnes supplémentaires sont en situation de stress alimentaire. D'après les schémas saisonniers, il pourrait y avoir une très forte détérioration entre avril et juillet de cette année, lorsque la période de soudure sera au plus fort. Il va sans dire que les États touchés par le conflit sont les plus vulnérables, parce que les marchés ont été détruits et que les stocks de nourriture ont été vidés prématurément, ou sont en train de l'être. Tous les efforts sont faits pour acheminer l'aide à ceux qui en ont besoin. Mais l'insécurité et le harcèlement, qui visent tout particulièrement le personnel humanitaire local, freinent les interventions.

Comme je l'ai dit dans mon dernier exposé, la MINUSS continue de saisir toutes les occasions pour passer de la protection par des sites dédiés à la protection par la présence. L'accent est de plus en plus mis sur la réalisation de patrouilles préventives intégrées afin de renforcer la protection des communautés locales et de les rassurer, et de recueillir des informations vitales pour permettre une réponse adaptée et rapide face aux nouvelles menaces. Rien que le mois dernier, la MINUSS a mené plus de 5 000 patrouilles de diverses natures dans tout le Soudan du Sud : de courte durée, de longue durée, à pied, intégrées, ou aériennes de routine. La grande majorité de ces missions avait pour objectif principal d'établir de bons contacts en amont avec les communautés vulnérables en dehors de nos bases.

Dans le cadre de cette stratégie, nous avons établi des bases d'opération temporaires dans plusieurs agglomérations clefs. Nous réfléchissons actuellement à la possibilité d'établir des bases d'opération avancées à Bentiu, Malakal et Bor, et avons demandé l'aval des autorités locales dans ce but. Nous avons préparé des plans d'urgence pour parer à l'éventualité d'une aggravation des conditions de sécurité. Ces plans ont besoin d'un maintien des forces d'intervention rapide à un niveau élevé de préparation afin qu'elles puissent intervenir rapidement et de manière énergique. On attend de tous les bataillons qu'ils soient en mesure de faire preuve de souplesse afin d'apporter des renforts n'importe où dans le pays.

Nous avons maintenant environ 3 500 des 5 000 contingents nouvellement déployés, et le déploiement intégral de l'infanterie et de ses éléments habilitants sera achevé d'ici au mois d'avril, ce qui permettra à la Mission d'étendre davantage sa présence dans le pays. Six hélicoptères de manœuvre sur neuf ont été déployés et nous continuons de déployer des unités d'hélicoptères tactiques en provenance d'Éthiopie et du Rwanda. Le déploiement d'un bataillon chinois et de contingents supplémentaires du Kenya est en cours, et les effectifs restants des contingents ghanéens ainsi qu'une unité fluviale du Bangladesh seront également déployés prochainement, d'ici au mois d'avril si tout va bien.

Je dois ajouter que nous avons continué de nous heurter à des violations de l'accord sur le statut des forces telles que des atteintes à la liberté de circulation, la saisie de moyens, des menaces à l'encontre de notre personnel ou de nos locaux, des actes de harcèlement et agressions, l'arrestation et le placement en détention de personnel et des restrictions aux importations de matériel pour nos contingents, y compris, pendant un certain temps, du matériel destiné aux contingents chinois et éthiopiens. Ces restrictions semblent être progressivement levées, mais nous devons toujours voir ce qui se passera sur le terrain. Hier, j'ai distribué une fiche d'information sur les violations de l'accord sur le statut des forces pour donner au Conseil le détail de tous les faits survenus en janvier.

Les conditions de sécurité sont donc très fragiles et le cycle de pourparlers de paix en cours a très peu de chances d'aboutir à la réalisation d'autres progrès. Je pense que, aujourd'hui plus que jamais, il est urgent d'intensifier les efforts de médiation et de faire subir des conséquences aux parties si elles ne se montrent pas

déterminées à faire des compromis et à continuer de participer à un conflit qui entraînera d'autres pertes en vies innocentes. À cet égard, il est encore plus important d'établir les responsabilités pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, qui ne peuvent pas être impunis. La responsabilisation est indispensable à une paix et à une réconciliation durables. La culture de l'impunité doit cesser, et les responsables de son maintien doivent donc être traduits en justice. Les pourparlers de paix venant de reprendre, j'invite le Conseil à envisager peut-être la possibilité d'adopter une déclaration présidentielle forte qui exhorterait les parties à cesser immédiatement toutes les opérations militaires et à faire les compromis nécessaires pour parvenir à un accord de paix global durant le présent cycle de pourparlers, ou de faire face aux conséquences.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Ladsous pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Šimonović.

M. Šimonović (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de prendre la parole au Conseil. Il y a quelques semaines, je suis retourné au Soudan du Sud après une année d'absence, et je me suis rendu dans des zones contrôlées par le Gouvernement et des zones tenues par l'opposition. Même si l'ampleur et la gravité du conflit ont récemment diminué, le nombre de personnes déplacées et de réfugiés continue d'augmenter, atteignant 2 millions de personnes, des milliers d'autres civils sont morts. De nouvelles violations du droit humanitaire et des droits de l'homme ont été commises par les deux parties, comme cela est décrit dans des rapports sur la situation des droits de l'homme publiés par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) en décembre 2014 et en janvier de cette année. D'autres personnes, maintenant plus de 110 000 et des femmes et des enfants pour la plupart, cherchent refuge dans nos sites de protection des civils. Des personnes déplacées m'ont dit qu'elles avaient peur. Elles n'ont nulle part où aller, et les deux parties semblent s'armer de nouveau et préparer une nouvelle campagne militaire.

À Djouba, j'ai rencontré des personnes dont tous les membres de la famille avaient été exécutés, principalement en raison de leur appartenance ethnique, et des femmes et des filles ont été prises en tant qu'esclaves sexuelles après que leur mari a été tué. À Malakal, il y avait une femme dont l'époux handicapé, un médecin, a été tué par balle dans un hôpital universitaire

en avril dernier, de même que des centaines d'autres personnes. À Bentiu, je me suis rendu dans un hôpital dans lequel, en avril, un groupe de civils cherchant à se mettre à l'abri ont été rassemblés dans une petite salle et tués par balle. À mon retour de l'hôpital, j'ai rencontré des enfants soldats et vu des soldats ivres à un point de contrôle criant et se moquant d'un groupe de civiles. Les femmes quittent discrètement le site de protection des Nations Unies durant la journée pour aller chercher du bois de feu et se rendre au marché avant de retourner au camp dans la soirée. Certaines d'entre elles, m'ont-elles dit, sont harcelées et violées.

Outre le conflit entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, il y a de nombreux autres différends locaux dans tout le pays entre tribus et même au sein de clans d'une même tribu. Il s'agit notamment de cas de pillage et de razzia de bétail, mais également de meurtres et de violences sexuelles. La possession d'armes illégales, y compris des AK-47, est généralisée, ce qui ne fait qu'accroître l'insécurité. De nombreux représentants de l'État m'ont dit que la population du Soudan du Sud se battait depuis des décennies pour sa dignité, son indépendance et les droits de l'homme. Ce que j'ai vu au cours de ma mission n'est certainement pas ce pour quoi elle lutte. Après des décennies de meurtres et d'autres violations, un changement culturel fondé sur le respect de la vie humaine et des droits de l'homme s'impose. Bien qu'il faille peut-être deux dirigeants pour mettre fin à une guerre au Soudan du Sud, il faudra beaucoup plus de personnes pour que la paix s'inscrive dans la durée. Le processus de paix en cours et les futurs accords politiques doivent comprendre des représentants de tous les groupes ethniques, des femmes, des aînés, des chefs religieux, des jeunes et d'autres acteurs de la société civile.

Ce conflit non seulement porte atteinte aux droits civiques et politiques des civils mais a également de graves effets sociaux et économiques. Des millions de dollars qui auraient pu être consacrés au développement social ont été gaspillés, d'abord par la corruption puis par des affrontements au sujet du butin entre deux groupes d'anciens soldats et de leurs chefs. Étant donné que les échanges économiques sont suspendus, des millions de dollars ont été perdus par des États voisins, et la communauté internationale a investi dans les secours d'urgence plutôt que dans le renforcement des capacités et le développement. Avant le conflit, le Soudan du Sud était un pays riche en pétrole, avec un produit intérieur

brut par habitant de 1 045 dollars par an. Malgré cela, le taux d'analphabétisme et de mortalité maternelle et post-infantile est un des plus élevés au monde.

Quelques faits positifs laissent espérer que l'avenir pourrait être meilleur. En parlant à des personnes, j'ai remarqué une aspiration croissante à la paix, à la justice, aux droits de l'homme, au développement social et à la participation politique. Les représentants des 65 tribus se sont réunis la semaine dernière à Djouba pour formuler des requêtes semblables. Ils ont encouragé l'ONU, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la troïka à imposer des sanctions, non pas au pays mais aux parties ou individus qui refusent de signer des accords de paix ou de respecter la paix. Le Gouvernement a également pris des engagements importants en matière de droits de l'homme, et je me félicite de la ratification d'une série d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le Président Kiir m'a assuré que les instruments de ratification seraient remis au Secrétaire général dans les prochains jours.

J'en viens maintenant à la question de la responsabilité. Il est largement admis, au Soudan du Sud et à l'extérieur du pays, qu'il est nécessaire de rompre le cycle de l'impunité en prenant des mesures concrètes en matière de responsabilité. Comme me l'a dit un militant local de la société civile, la paix meurt toujours quand nous faisons fi de la justice. L'Union africaine a pris une initiative importante en créant une commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme commises au Soudan du Sud suite à la flambée de violence en décembre 2013. Son rapport a été présenté au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, mais son examen a été reporté, comme l'a dit le Conseil, jusqu'à la conclusion imminente de l'accord de paix. Dans son récent rapport au Conseil de sécurité (S/2015/118), le Secrétaire général a prié instamment l'Union africaine d'examiner de toute urgence le rapport de la Commission d'enquête et les recommandations qui y sont formulées.

J'ai évoqué les questions de responsabilité du supérieur hiérarchique, d'application du principe de responsabilité et de lutte contre l'impunité avec le Président Kiir à Djouba et avec M. Machar, à Addis-Abeba. Le Président Kiir m'a assuré que les conclusions des enquêtes nationales menées sur les violations des droits de l'homme après le déclenchement des hostilités, qui lui ont été remises en décembre 2014, seraient

prochainement rendues publiques, mais toutefois pas avant qu'un accord de paix ne soit en place.

Je me félicite que les accords signés récemment à Arusha et à Addis-Abeba mentionnent la question de la responsabilité et prévoient la création d'une juridiction pénale hybride ainsi que l'instauration de processus de justice transitionnelle, notamment des mesures pour la vérité et la réconciliation et une commission de réparation. De fait, faire en sorte qu'il soit véritablement répondu des graves violations des droits de l'homme commises pendant le conflit est le seul moyen d'éviter qu'elles ne se reproduisent.

Mais pour être en mesure d'appliquer le principe de responsabilité, il faut améliorer les systèmes de justice et de sécurité. Le système de justice formelle, déjà très faible, s'est totalement effondré dans les zones touchées par le conflit. Je tiens du Président de la Cour suprême qu'on compte moins de 200 juges dans tout le pays. Dans l'État de l'Équatoria oriental, qui est plus vaste que nombre de pays européens, il n'y a que deux procureurs. Le Chef de la police nationale m'a, quant à lui, expliqué que 70 % des membres de la police étaient analphabètes et que, par conséquent, il ne pouvait compter que sur 3 000 agents, sur les 10 000 au total que compte la police, pour assumer les fonctions de maintien de l'ordre.

Lorsque j'ai rendu visite aux condamnés à mort à la prison centrale de Djouba, l'un d'entre eux s'est plaint à moi arguant qu'il devait être immédiatement relâché parce qu'il avait payé « le prix du sang ». Le directeur de la prison a promis de le relâcher si ses dires étaient confirmés.

Il est primordial que le Conseil reste saisi de la question de la responsabilité pour les violations, passées et présentes, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Soudan du Sud. Il faut continuer d'encourager le Gouvernement à publier les conclusions des enquêtes qu'il a lui-même menées et l'Union africaine à publier le rapport de sa commission d'enquête. Ensemble, ces rapports pourraient former le socle du processus d'établissement des responsabilités qui contribuera à mettre fin au cycle de la violence et de l'impunité et ouvrira la voie à la réconciliation et à la paix durable.

Parallèlement, il est indispensable qu'un climat propice soit instauré pour qu'une paix soit conclue. Pour y contribuer, le Conseil pourrait envisager d'encourager des mesures de confiance axées sur les droits de l'homme

entre les parties. Ces mesures pourraient notamment prendre la forme d'une coopération en matière de recherche des personnes disparues, d'une aide en matière de réunification des familles et de l'accès à tous les prisonniers faits pendant le conflit ainsi que de leur libération par les deux camps sur la base du principe « tous contre tous ».

La mise en place d'un dialogue libre et ouvert à tous est également capitale pour parvenir durablement à la paix et édifier une société démocratique. Les restrictions actuelles à la liberté d'expression qui frappent la société civile et les médias locaux sont passablement inquiétantes à cet égard. Comme le Secrétaire général adjoint Ladsous l'a indiqué, des journalistes ont été emprisonnés ou menacés, et des journaux ont été saisis ou fermés. Tout récemment, même la radio des Nations Unies dans le pays, Radio Miraya, a été menacée d'être fermée.

Il ne faut épargner aucun effort pour parvenir le plus tôt possible à la paix. Les quelque 110 000 personnes qui se trouvent dans les camps ont la chance d'être nourries et protégées par nos soins; pour les près de deux millions d'autres, la situation est bien pire. C'est le cas, par exemple, de ce groupe de 260 déplacés qui s'était installé dans un bâtiment abandonné à Malakal dans l'espoir d'obtenir une place dans un de nos sites surpeuplés de protection des civils. Attaquées sauvagement et incapables d'atteindre notre site de protection sur place, ces personnes déplacées, parmi lesquelles se trouvaient des personnes âgées, des handicapés, des femmes enceintes et des enfants, ont dû marcher plus de 100 kilomètres pour s'éloigner de l'État du Jongleï. Ces déplacés sont majoritairement des femmes, car une bonne partie des hommes a été tuée. Comme leur chef, qui a été emprisonné et torturé, me l'a expliqué, « la plupart d'entre elles ont perdu leurs maris ou ont été violées, voire les deux. Mais toutes espèrent un avenir meilleur pour leurs enfants ».

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Šimonović de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Même si le mois est bien avancé, je tiens à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation.

Je veux également vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de m'exprimer devant le Conseil sur cette question d'une importance vitale pour mon pays. Je dois admettre que je le fais avec des sentiments mitigés.

D'un côté, nous sommes profondément reconnaissants de la contribution cruciale que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) apporte à mon pays dans des domaines d'une importance clef et dans des conditions extrêmement difficiles. La MINUSS est l'expression du ferme appui et de la solidarité de la communauté internationale à l'égard de notre jeune pays, dont le territoire a été dévasté et rendu vulnérable par 50 années de guerre. Cet appui de la première heure s'exprime aujourd'hui par l'aide qui est apportée à mon pays pour surmonter la crise qui a éclaté à la mi-décembre 2013 et s'est transformée rapidement en une guerre civile à grande échelle.

Mais de l'autre côté, le tableau que brosse le rapport (S/2015/118) nous laisse profondément perplexes et nous atteint dans notre fierté, dans notre dignité et dans le prix que nous attachons à notre indépendance et à notre souveraineté. Bien entendu, cela devrait nous motiver encore plus à trouver d'urgence une solution, en coopération avec nos partenaires régionaux et internationaux. Mais cela fait également naître des sentiments contradictoires au sein de notre gouvernement et de notre population quant à notre place dans la communauté internationale et nos relations avec ceux qui ont la bienveillance d'aider notre pays et sa population en détresse.

Comme je n'ai eu de cesse de le répéter au Conseil, aussi pénibles soient les informations faisant état de violences et de violations flagrantes des droits de l'homme dans notre pays, nous n'avons pas l'intention d'adopter une attitude défensive ou de déni. Au contraire, ainsi que je viens de le dire, nous considérons tout cela comme l'expression de l'appui que la communauté internationale témoigne à notre pays en proie à de grandes difficultés et à notre peuple en détresse, ce dont nous lui savons gré. Mais la question fondamentale qui se pose est la suivante : que pouvons-nous faire, ensemble, pour régler cette crise nationale?

À la lecture du rapport du Secrétaire général et à l'écoute des déclarations qui viennent d'être faites, deux choses m'ont frappé, deux éléments qui pourraient constituer un point de départ pour notre collaboration en vue de régler la crise. Le premier est l'impression

qui est donnée que tout le pays est plongé dans le chaos. Or, on sait que si trois États sont touchés par le conflit, le reste du pays, soit sept États, connaît une paix et une harmonie relatives. Le deuxième est que le rapport laisse à penser que c'est la communauté internationale, à travers la MINUSS, qui gère pour ainsi dire la situation, le Gouvernement étant manifestement incapable de s'acquitter de sa responsabilité première de protéger et d'aider sa population. Pire, on donne l'impression que la communauté internationale se préoccupe davantage de la population sud-soudanaise que les dirigeants du pays eux-mêmes. Or il suffit de voir la douleur que le Président Salva Kiir ressent et exprime face à cette guerre absurde et aux souffrances qu'elle inflige à notre population pour comprendre à quel point il se soucie du bien-être de son pays et de l'ensemble de ses habitants.

Il faut aplanir les discordances au sujet de la responsabilité première de l'État et de l'appui complémentaire de la communauté internationale, en l'occurrence la MINUSS. Bien que le Soudan du Sud soit désormais violemment divisé entre le Gouvernement et l'opposition, il ne faut pas oublier que ses dirigeants avaient été élus par le peuple et représentent la légitimité du Gouvernement et la souveraineté du pays. Il est certes prudent de maintenir des contacts avec les deux parties et de s'efforcer de forger un consensus national, mais l'ONU devrait œuvrer en collaboration avec le Gouvernement en place en vue de régler les problèmes concrets auxquels le pays est confronté.

C'est une chose que de condamner les dirigeants du pays et de menacer d'imposer des sanctions, ce qui, comme j'ai eu l'occasion de le dire au Conseil, ne ferait que créer des rapports conflictuels et aggraverait la situation, et c'en est tout à fait une autre que de réaffirmer que la communauté internationale s'est rendue au Soudan du Sud avant tout pour venir en aide au pays, que l'évolution récente de la situation pourrait même remettre en cause la nature et l'ampleur de cet appui, mais qu'il sera possible de trouver les moyens de remédier à cet état de chose et de rétablir une base constructive pour nouer un partenariat axé sur la stabilisation et le développement du pays. Ce serait le comble de l'ironie que de condamner un pays qui est déjà en proie à une crise très grave. Je pense qu'il serait

bon que la MINUSS et l'équipe de pays rencontrent les autorités compétentes du pays au sein du Gouvernement pour examiner de la manière la plus constructive la stratégie à mettre en place pour faire face à ces crises et, dans le même temps, se fonder sur leur entente stratégique mutuelle pour établir des contacts avec l'opposition armée.

Ce que le rapport n'examine pas, ni même n'évoque, sans doute en raison de sa nature complexe et délicate, est le lien qui existe entre les conflits au Soudan et au Soudan du Sud qui débordent de leurs frontières et paradoxalement les lient. Chaque pays accuse l'autre de soutenir les rebelles, bien que tous deux nient le bien-fondé de ces allégations. Mais si ces conflits internes ne sont pas réglés en vue de promouvoir une paix globale dans la région, ces deux pays ne seront en paix ni à l'intérieur de leurs frontières ni entre eux. Je comprends que c'est sans doute trop demander au Conseil et à ces deux pays, mais c'est une perspective qu'il ne faut pas ignorer.

Il va sans dire que je n'attends pas de solutions miracles à ces problèmes. Ce que je propose est de rectifier l'impression que l'Organisation des Nations Unies gère pratiquement le pays, que le Gouvernement ne s'acquitte pas de sa responsabilité première qui est de protéger sa population, et qu'il n'existe pas de politiques, de plans ou de programmes nationaux visant à remédier à la crise que traverse le pays. Je crois également qu'il faut situer la crise dans son contexte régional afin de promouvoir une plus large coopération régionale, en particulier entre le Soudan et le Soudan du Sud. Pour trouver un terrain d'entente propice à la réalisation de cet objectif ambitieux, il est dans notre intérêt mutuel d'améliorer la communication, la coopération et la complémentarité en vue de relever les défis que connaît le Soudan du Sud et de traiter de sa relation avec le Soudan.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 45.